



Bien à Bayon Vivre

2



Novembre 2020

1-Présentation-Communication

- ◆ Le mot du Maire...
- ◆ Le saviez-vous ?
- ◆ Conseil municipal
- ◆ Résidence avec La résidence St Charles
- ◆ Les fêtes approchent...

2-Vie Associative-

Manifestations-Animations

- ◆ Les associations à Bayon
- ◆ Journée du Patrimoine-Quiz
- ◆ Quelques manifestations qui ont eu lieu...
- ◆ Panneau numérique

- ◆ Les manifestations qui devraient avoir lieu...
- ◆ Tarifs des équipements municipaux

3-Travaux Urbanisme

- ◆ Sécurisation route de Baccarat
- ◆ Travaux rue des Hauts Fossés, au Stade, autour du Centre Gaudel
- ◆ Zone de rencontre...
- ◆ Demande autorisation d'urbanisme...
- ◆ Sortie de la Maison de Santé, Hôtel de ville
- ◆ Travaux d'enrobés
- ◆ Amélioration de la visibilité

4-Vie économique-Vie Sociale

- ◆ L'action sociale en marche...
- ◆ Vers une nouvelle action en faveur de la biodiversité
- ◆ Repas des Aînés
- ◆ Les Marchés

5-Commissions-CC3M

- ◆ Déchetterie et gestion des déchets

6-Environnements-Cadre de vie

- ◆ Chats errants
- ◆ Une naissance, un arbre
- ◆ Bayon, ville propre
- ◆ Renouée du japon
- ◆ Six Maires unis contre le trafic des poids lourds

7-Habitants-Histoire

- ◆ Spécial jeunesse...
- ◆ Et pour nos séniors...
- ◆ La villa des Glycines
- ◆ Tombe de regroupement

8-Informations diverses

- ◆ Une nouveau service de proximité à Bayon
- ◆ Conciliatrice
- ◆ Boîte à idées
- ◆ Agenda
- ◆ Piste du stade de foot
- ◆ Etat civil



Le mot du Maire...

Mesdames, Messieurs, Jeunes gens,
Enfants, chères Habitantes, chers
Habitants de Bayon,



6 mois... voilà déjà
6 mois que votre
nouvelle équipe
municipale s'est
mise en action
pour le bien vivre à
Bayon !

Ceci dans des circonstances particulières liées à la crise sanitaire, crise sur laquelle nous avons choisi de ne pas insister dans ce bulletin puisque, quotidiennement, nous sommes envahis par pléthore d'informations, inquiétantes et parfois contradictoires qui ont hélas freiné notre volonté d'œuvrer vite avec et pour les Bayonnais.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, notre première action a été, avec les services techniques, de commencer à redonner un peu de cachet à notre bourg par une grande période de nettoyage et désherbage, il reste beaucoup à faire et nous comptons sur vous pour que, tous, à notre niveau, nous poursuivions cette campagne d'embellissement, particulièrement à l'approche des fêtes.

Dès le mois de juin quelque 50 habitant(e)s se sont joints aux conseillers dans différents groupes de travail qui ont déjà élaboré des proposi-

tions et priorités pour l'avenir de tous, grands et jeunes, personnes isolées, écoliers, adolescents ...Qu'ils en soient remerciés...

Des liens ont aussi été noués avec habitants, associations, différents acteurs de la vie sociale et économique. Autour et proches de vous les conseillers municipaux sont attentifs à vos demandes. Nous sommes à l'écoute de chacun(e), toutes vos suggestions seront étudiées, réfléchies et mises en œuvre si elles servent au bien général et nous poursuivrons notre engagement de communication.

De nombreux projets sont en cours - ralentis souvent par des lourdeurs et contraintes de tous ordres - règles de sécurité, d'urbanisme, techniques, administratives...- mais nous gardons intacts notre enthousiasme et notre volonté de toujours faciliter le quotidien de notre collectivité.

L'objectif « Ecoute et Bienveillance » demeure le mot d'ordre de notre mandat, nous ne pourrons pas tout faire mais nous voulons bien faire...

Que chacun de vous prenne bien soin de lui et de ses proches, c'est mon vœu le plus cher...

Le saviez-vous ?

**la Mairesse
la Maire
le Maire
Mme le Maire
Mme la Maire**



Le saviez-vous ? Beaucoup d'entre vous se posent la question... Comment peut-on appeler une élue maire ?

C'est lors d' élections municipales, celles d'avril 1945, que les femmes ont pu voter et être éligibles pour la première fois en France. Ce sont également des municipales, celles de mars 2001, qui ont pour la première fois obligé à alterner les candidates femmes et les candidats hommes sur les listes.

Les 6858 dames françaises qui tiennent les rênes d'une commune ont droit à une ribambelle de dénominations : la Mairesse, la Maire, le Maire, Madame la Maire, Madame le Maire... « Maire » est un nom masculin, que la personne qui exerce cette fonction soit un homme ou une femme.

L'institution admet l'emploi de "Madame la Maire", sans oublier la forme traditionnelle au masculin. Madame le Maire est une forme qu'il n'y a aucune raison de proscrire si c'est le souhait des intéressées.

Quant à l'emploi de "mairesse" (au XIII^e siècle, « mairesse » désignait... la femme du maire), l'Académie française ne le recommande pas au motif que le terme est désuet, pas très joli à entendre, voire un peu péjoratif. Ce dernier sens n'a jamais pris... sauf au Québec et en Suisse où il est encore usité.

Tout usage nouveau, surtout lorsqu'il surprend, fait sourire ou dérange, particulièrement en ce qui concerne la féminisation des fonctions...

Conseil Municipal



Nicole CHARROIS-TARILLON
- MAIRE -
Conseiller communautaire



Damien CUNAT
- 1er Adjoint -
4ème Vice-président
communautaire



Sandrine BEURTON
- 2ème Adjoint -



Thomas RAULIN
- 3ème Adjoint -
Conseiller
communautaire



Sylvie DELORME
- 4ème Adjoint -



Fabrice DELIEGE
- 5ème Adjoint -



Chantal COINTEAUX



Serge RUSÉ



Annick COLLE-PETAT



Ludovic DECLERCQ



Christophe ROUY



Karine RAUMEL



Régis LAMOISE



Audrey VAUNÉ
Conseiller
communautaire



Vanessa FRANCOIS



Eve-Hélène LURION

Rencontre avec la Résidence St Charles

La maison Saint-Charles nous a fait le plaisir de faire un article dans L'  du trait d'union distribué à ses pensionnaires



Madame Nicole Charrois
Maire



Un nouvel Hôtel de Ville en 2018,
situé rue de la Gare !

L'accueil à la Mairie est chaleureux ! Les sourires voire les rires ont jalonné ce sympathique entretien de présentation de la toute nouvelle équipe municipale dans un décor harmonieux et moderne aux reflets d'histoire !



Madame Sandrine Beurton
Chargée de communication et festivités



Pour accéder au bureau du maire, un grand escalier un peu solennel mais sur le palier de l'étage, un personnage se dresse fièrement

Comme pour beaucoup de mairies françaises, les élections 2020 ont été perturbées par les recommandations sanitaires. Période ambiguë en effet et ce n'est que le 25 mai que Madame Charrois et son équipe ont pu prendre les commandes de la cité !

15 conseillers dont 5 adjoints assurent les permanences et jouent un rôle important dans la coordination des activités et des associations. La mairie est ouverte tous les jours et même durant les vacances aux 1 610 habitants de la commune !



Côté jardin avec accès à la salle d'honneur !



... évidemment notre illustre coq national ! S'appellerait-il par hasard Maurice ? Un autre prénom, qu'en pensez-vous ?



A l'ordre du jour, l'intergénération. Une mairie active est le lien population oscillant entre jeunes et jeunes. Un petit coin de verdure aux fêtes aménagé pour s'y rencontrer, en vacances, tandis que les jeunes s'assoient autour des tables, quelques-uns accompagnés d'Eric pêchent à la

L'action sociale menée sous la responsabilité de Fabrice Delière, du Docteur assistés de Mesdames Karine Raugel, Chantal Cointeaux et Audrey Vauné a permis de développer le lien avec les personnes isolées âgées de plus de 70 ans. Pendant les périodes liées par exemple à un épisode de canicule, de vigilance sanitaire, il est important de se soucier des conditions de vie de toute personne seule.

L'équipe municipale très sensibilisée au bien-être de tous les habitants initie de nombreux ateliers comme celui de pouvoir favoriser le rapprochement des seniors vivant à distance des résidents de l'établissement St Charles. Les membres du Club Seniors ayant permis de pourraient être invités à participer à des après-midis musicaux et ne manqueraient pas de jouer aux cartes, discuter Bien sûr, il ne faut pas l'oublier, durant cette période de surveillance accrue, ce sont parfois remis en raison des recommandations sanitaires nationales.

En 2021, l'association du Comité des Fêtes pourra-t-elle reprendre sa sympathie aux œufs de Pâques dans le parc de l'établissement ??

Le 20 septembre, journée du Patrimoine ! La Mairie ouvre ses portes de 10 h à 12 h. Madame Beurton précise que la visite se fait sur réservation et par groupe de 6, vigilance oblige ! A 14 h, un parcours est organisé depuis la Place du Château pour arriver à 16 h pour une visite de l'église et admirer ses vitraux et sa Piéta. Commentaires de Monsieur Brenon, bénévole.

Sous la bienveillance de Madame Charrois, un petit clin d'oeil au Trait d'Union, un cordial bonjour aux résidents.

Comme le souligne Madame Charrois, la présence des bénévoles est essentielle dans toute institution ; il ne faut pas hésiter à se renseigner sur le site de la Mairie. Le bulletin municipal est une précieuse source d'informations. Le lien noué entre l'équipe municipale et l'établissement St Charles renait !



Notre entretien vient doucement à sa fin et nous tenons à remercier Madame Charrois et Madame Beurton de leur chaleureux accueil peut-être y aura-t-il une surprise pour la fin d'année ! Une jolie décoration dans la Cour d'honneur de l'établissement pour le plaisir de tous et bien sûr pour celui des habitants de la commune à savoir !!!!!

Merci à Mme POIRIER et M. OUKNINE

Les fêtes approchent...

Boules de Noël



Pour vaincre la morosité du moment... nous voulons décorer Bayon de multiples façons cette année...

Aussi nous proposons aux enfants et aux plus grands de notre commune de réaliser des boules plates en papier



Principe :

- ⇒ Dessinez, confectionnez des boules sur des feuilles A4 :
coloriage, collage, découpage...
- ⇒ Apportez vos créations à la Mairie
- ⇒ Elles seront plastifiées
- ⇒ et accrochées à divers endroits de notre commune



A vos.....



et



Décoration des Maisons de Bayon



Nous lançons le

CONCOURS DES PLUS BELLES FAÇADES DÉCORÉES

A partir du samedi 19 décembre, nous ferons le tour de Bayon pour apprécier les décorations.

Un classement sera réalisé et peut-être pourquoi pas... une récompense aux gagnants



Pas de techniques ni de thèmes particuliers... mais simplement l'inspiration de chacun pour le plaisir de tous....



Les Associations à Bayon

L'année 2020, avec la situation sanitaire que vous connaissez tous, a rendu très compliquée la tâche des diverses associations et malgré la lourdeur des protocoles à mettre en place, cela n'a pas empêché les bénévoles de faire front et de faire le maximum après le 1er confinement pour essayer de reprendre leurs différentes activités le plus normalement possible. La nouvelle municipalité tient à les remercier très sincèrement pour leur investissement.

En retour, la Mairie s'est efforcée, dans la mesure où les souhaits formulés étaient réalisables dans l'immédiat, de répondre à leurs attentes.



L'École de Musique dispose maintenant de l'intégralité du bâtiment où elle a d'ailleurs réalisé des travaux d'aménagement cet été, un local est fourni depuis septembre au comité des fêtes ainsi qu'au tennis, un nouvel éclairage pour le terrain de pétanque...

Suivi et fin de chantier pour le nouveau terrain de football après de nombreux déboires.

La chorale « Les Voix du Baïo » a pu disposer de l'espace Gaudel en lieu et place de la salle polyvalente afin de respecter les mesures sanitaires.



De même les salles municipales ont été mises à disposition de plusieurs associations du Bayonnais au fur et à mesure des besoins et nécessités d'adaptation aux distanciations obligatoires.

Quelques faits marquants de l'année 2020



La tenue du Forum des Associations en août au Centre Gaudel et en extérieur.

L'obtention pour le club de Handball du LABEL ECOLE DE Hand pour l'année 2018-2019 de la Fédération Française de Handball. Une belle reconnaissance pour tous les bénévoles !



Le beau parcours de l'équipe de foot de Bayon, qui, pour la première fois de son histoire, a atteint le quatrième tour de la Coupe de France et qui n'a été éliminée qu'aux tirs aux buts. Bravo pour ce beau moment et bravo aux jeunes du Club venus supporter leur équipe et qui ont mis une belle ambiance...



Le maintien du montant des subventions (montant identique à 2019) versées aux associations début octobre

Malheureusement, nous connaissons à nouveau une recrudescence de la maladie et encore une fois, nous devons nous adapter, tous ensemble, pour faire face. Les informations arrivent régulièrement via la préfecture et nous vous tiendrons informés au fil de l'eau.

Nous espérons que 2021 nous permettra à tous de reprendre le cours de nos vies normalement et qu'enfin, vous pourrez reprendre vos diverses activités de façon plus sereine.

Pour info, le prochain bulletin municipal en début d'année 2021 sera consacré aux associations. Vous aurez sans aucun doute, beaucoup de choses à raconter...

Tous à vos plumes



*Toutes nos pensées vont aussi vers la famille de
M. Christian ZINS*

Président du Comité des Fêtes et décédé ce 11 novembre

Quand la tourmente sera passée, vous vous rendrez compte que ces épreuves, qui auraient pu vous faire perdre courage, vous ont au contraire renforcé.

Omraam Mikhaël Aïvanhov

Journée du Patrimoine

Organisées par le ministère de la Culture, les 37^{èmes} **Journées européennes du patrimoine** se sont déroulées les 19 et 20 septembre 2020. Quant à elle, la commission culture et patrimoine de notre ville a organisé pour l'occasion, une **journée découverte de notre bourg**.

Visite guidée de la mairie

Durant la matinée, une quinzaine de familles ont pu, sur réservation, visiter la villa des Glycines qui accueille aujourd'hui les locaux de la Poste et de la



Mairie. Une visite guidée leur a permis de découvrir cette villa datant du début du XX^{ème} siècle mais aussi d'admirer quelques collections d'objets et d'affiches sortis pour l'occasion : diplômes de concours internationaux de la Chico-ree, toise et balance des conscrits du canton de Bayon, photos du bourg d'hier et d'aujourd'hui, cadeaux de Straelen à la ville....



Les enfants n'étaient pas en reste et ont pu suivre la visite, motivés par un quiz construit par Vanessa RAULIN. Des questions les guidaient dans la découverte : Quel était le nom de la rue de l'Euron ? Pourquoi le nom « rue de la Cloche » ? Pourquoi la propriétaire du château Gauthier s'était-elle mise en colère ? Quels sont les deux académiciens originaires de Bayon ? Pourquoi la rue des Charades porte-t-elle ce nom ? Leur concentration et leur intérêt ont été récompensés par une friandise offerte par Vegafruits.



Visite guidée de notre bourg



À 14 heures le dimanche après-midi, André BRENON nous a donné rendez-vous sur la place du château et nous a invités à le suivre tout au long d'une déambulation au cœur de notre vieux bourg. 40 personnes ont eu le plaisir de découvrir des lieux, des histoires et des anecdotes sur notre ancien village.

Visite guidée de l'église

André BRENON a ensuite proposé à ceux qui le souhaitent de poursuivre la découverte par la visite de l'Eglise.

Merci à André BRENON, Vanessa RAULIN et Martine JACQUOT pour leur participation active au déroulement de cette belle journée découverte et aux membres de la commission culture et patrimoine pour cette initiative et celles à venir.





« Partez à la découverte de notre bourgade »



Questions du quiz :

1. Quel est le nom du château situé sur cette place ?
De quand date-t-il ? 1684 1784 1884 1984

2. Combien de fenêtres, visibles uniquement sur la façade du château, pouvez-vous compter ?
 12 14 16 18

3. Comment s'appelait la porte d'entrée de Bayon située à proximité de l'entreprise Rochotte ? La porte ...
 de Moselle de Nancy de Lunéville de Charmes

4. Comment s'appelait autrefois la rue de l'Euron ?
 Rue des jardins Rue du moulin Rue de l'hôpital Rue de Ravinel

5. Pourquoi cette rue s'appelle-t-elle la rue de la cloche ?
 il y avait un couvent il y avait un beffroi
 il y avait une fonderie il y avait une caserne

6. Retrouvez la date de construction de la maison située à l'angle de la rue de la cloche et de la rue des écoles : en 1397 en 1497 en 1597 en 1697

7. Qui était Antoine de Ravinel ?
 Le premier maire de Bayon Un champion d'échecs
 Un séminariste (quelqu'un qui étudie au séminaire : école des curés/prêtres) Le fondateur des Tuileries de Bayon

8. Sur cette place de Lorraine, quel ouvrage pouvons-nous voir au n°6 ?
 Un balcon en bois Un balcon en aluminium
 Un balcon en pierre Un balcon en fer forgé

9. Que pouvait-on voir et utiliser anciennement rue des remparts ?
 un moulin un pressoir un four

10. Que pouvez-vous voir au-dessus du porche de l'immeuble situé au numéro 40 de la Grande rue ?

- Un drapeau
- Une croix de Lorraine



- Une couronne
- Un blason

11. Pourquoi cette rue s'appelle-t-elle la rue des Charades ?

- Un discours propre à tuer le temps
- Un lieu où passaient les chars
- Un parcours avec des énigmes
- Un lieu de spectacles

12. Quelle anecdote est associée au château Gauthier qui a mis sa propriétaire en colère ?

.....

13. Au niveau de la rue des Charades et de la rue des Hauts faussés se trouvait une ancienne porte de Bayon. Comment s'appelait-elle ? La porte ...

- de Moselle
- de Nancy
- de Lunéville
- de Charmes

14. Citez deux noms d'académiciens originaires de Bayon.

-
 -

15. A quoi servait ce bâtiment ?



- à conserver les tuiles
- à fabriquer de la chicorée
- à conserver des produits agricoles
- à fabriquer des boulons

16. Avant d'être le bureau de poste et la mairie de Bayon, cette demeure portait le nom d'une fleur ? Quel était le nom de cette fleur ?

Entourez l'image qui lui correspond.



Quelques manifestations

qui ont eu lieu...

14 Juillet 2020

En l'absence des festivités habituelles,
Madame le Maire et le conseil municipal
ont le grand plaisir
de vous convier à venir partager
un apéritif républicain
de 11h30 à 13h30
dans le
parc de l'Hôtel de Ville

Ne pas jeter sur la voie publique

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses...



En raison des circonstances sanitaires ces manifestations n'ont pas pu avoir l'ampleur souhaitée.

Nous espérons que nos forains et randonneurs se retrouveront plus nombreux en 2021

Octobre Rose

Une urne...
Une collecte...
participation libre

Dans les commerces
partenaires de Bayon

Semaine du 26 au 31 octobre

Panneau numérique



Prochainement un panneau d'affichage numérique sera installé en lieu et place de celui existant au coin de O'Resto.

Les travaux d'alimentation électrique sont terminés.

Nous attendons avec impatience son installation définitive qui nous permettra de diffuser les informations aux habitants de Bayon, en temps réel.

Les manifestations

qui devraient avoir lieu...



23 novembre, le sapin arrive sur la place du château

6 décembre... illumination du sapin !

Les conditions sanitaires ne nous permettront pas avec le comité des fêtes de vous offrir la surprise annoncée... mais ce n'est que partie remise...



Tarifs d'utilisations des équipements municipaux

Centre culturel H.Gaudel

◆ TARIF WEEK-END	Caution	Salle	Cuisine	Vaisselle	Charges
<i>Ecole ou Collège public de Bayon Communauté de Communes</i>	Néant	200€ Ou gratuité si manifestation publique avec partenariat communal	40€	0,80€ par personne	Forfait de mise à disposition de 40€ + consommation (électricité + gaz) selon relevés des comp- teurs aux états des lieux
<i>Ecole privée de Bayon Association d'intérêt communal</i>	1200€	200€			
<i>Habitants de Bayon et de Virecourt Autre établissement scolaire</i>		200€			
<i>Extérieur</i>		500€			

◆ TARIF A LA JOURNEE <i>Ou pour une journée du lundi au jeudi inclus</i>	Caution	Salle	Cuisine	Vaisselle	Charges
<i>Ecole ou Collège public de Bayon Communauté de Communes</i>	Néant	100€ Ou gratuité si manifestation publique avec partenariat communal	40€	0,80€ par personne	Forfait de mise à disposition de 40€ + consommation (électricité + gaz) selon relevés des comp- teurs aux états des lieux
<i>Ecole privée de Bayon Association d'intérêt communal</i>	1200€	100€			
<i>Habitants de Bayon et de Virecourt Autre établissement scolaire</i>		100€			
<i>Autre demandeur de Bayon et Vire- court (exemple : entreprises...)</i>		150€			
<i>Extérieur</i>		250€			

CENTRE CULTURE H.GAUDEL—VAISSELLE CASSEE ou MANQUANTE

Assiette	3€	Tasse	3,50€
Verre	2€	Pièce de couvert	1,50€
Autre article	Selon prix de vente actuel par le fournisseur		

AUTOLAVEUSE

Possibilité de louer l'autolaveuse pour le ménage du Centre Culturel pour le montant de 50€ (+ 500€ de caution)

Salle polyvalente

<i>Ecole ou Collège de Bayon Communauté de Communes Association d'intérêt communal</i>	40€ ou gratuité si manifestation publique Avec partenariat communal
<i>Habitant de Bayon et de Virecourt</i>	40€
<i>Autre demandeur de Bayon et de Virecourt (Exemple : entreprises...)</i>	70€
<i>Extérieur</i>	90€
<i>Permanence information entreprise</i>	Gratuit Forfait charges de 30€ Du 1er octobre au 30 avril

Pour plus de renseignements, contacter la mairie aux heures d'ouvertures, par mail ou directement sur le site de la mairie en complétant le formulaire d'inscription et en téléchargeant les différents documents

Sécurisation Route de Baccarat

La RD 22, plus communément appelée route de BACCARAT est un axe routier important de notre bourg. Les habitants y sont de plus en plus nombreux et beaucoup ont mis en avant les vitesses excessives des véhicules y circulant. Des relevés de vitesse ont largement confirmé ce sentiment. Les solutions techniques, qu'elles soient structurelles ou répressives existent, mais leur mise en œuvre doit être adaptée et concertée. C'est dans ce cadre qu'un sondage a été réalisé afin de donner le choix aux riverains entre 2 possibilités de dispositifs destinés à faire ralentir les véhicules.

La mise en place de plateaux ralentisseurs normalisés était logiquement la première solution envisagée, mais nous nous sommes interrogés sur les éventuelles nuisances sonores qui pourraient y être associées, surtout lors du passage de véhicules lourds. Une seconde idée a été proposée : l'installation des feux dits « intelligents ». Ces feux sont équipés de dispositifs de déclenchement adaptables à la vitesse.



OU



C'est la seconde proposition qui a été plébiscitée par les riverains (21 voix contre 3).

Les démarches administratives et techniques ont donc été relancées pour faire réaliser les travaux mis en attente suite à la réglementation nationale en matière d'installation de ce type de mobilier urbain.

Travaux rue des Hauts Fossés

Des travaux sur le trottoir ont eu lieu à l'entrée de la rue des Hauts fossés sur la partie droite. Leur objectif est de rabaisser la hauteur de trottoirs du côté droit de la rue pour faciliter l'accès des bus de plus en plus longs desservant le collège. Cette demande de travaux émane de la région gestionnaire du transport scolaire. La région étant un des financeurs des aménagements récents du secteur, la Mairie n'a pas eu d'autre choix que de faire exécuter ces modifications.



Travaux au Stade

Après les travaux de réfection des vestiaires et du petit terrain, le terrain honneur permet à présent aux équipes de football d'accueillir leurs adversaires sur un terrain de qualité. Cet équipement offre ainsi au club des perspectives dans sa progression sportive et d'envisager l'accueil de nouveaux licenciés.

Travaux autour du Centre culturel

Après plus d'un an de travaux, les aménagements du secteur de l'Espace Culturel Gaudel ont été réceptionnés le 24 septembre. La rue des Hauts Fossés maintenant en zone 20 permet de redonner la priorité aux piétons et aux vélos aux abords du collège, de la garderie et de l'école primaire.

L'espace public est maintenant accessible pour les diverses manifestations qui se tiendront à l'Espace Gaudel.

La rue des Ecoles aménagée avec des matériaux clairs offre un rendu visuel en lien avec la Place de Lorraine.

Malgré tous ces travaux, nous avons conscience que les aspects sécurité restent perfectibles et qu'il est donc de la responsabilité de tous d'être attentifs et respectueux des nouvelles règles de partage du secteur notamment en **matière de stationnement avec priorité aux bus scolaires**. La nouvelle équipe sera donc présente pour veiller à l'application des bons usages de ce lieu.



Zone de rencontre rues des Hauts Fossés, des écoles, de la Cloche

Dans le cadre de la rénovation de la rue des Hauts Fossés, de la rue des Ecoles une zone de rencontre a été mise en place. Cette zone concerne aussi la rue de la Cloche (voir le plan partie surlignée en rouge). Un panneau indique le début de la zone dans la rue des Hauts Fossés. Deux panneaux indiquent la fin de la zone, en bas de la rue de la Cloche et à l'intersection de la rue des Ecoles et de la Place de Lorraine.



Voici une définition d'une zone de rencontre extraite de l'article R110-2 du code de la route : « zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/ h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

Cette zone est donc bien adaptée au lieu, trottoir difficilement empruntable rue de la Cloche, pas de trottoir sur une partie de la rue des Ecoles, zones de parking du hall de sports et devant le centre culturel Henri Gaudel...

Alors soyons attentifs aux autres dans cette zone pour que nous circulions tous en sécurité, tout particulièrement pour que nos jeunes enfants et collégiens puissent en toute quiétude accéder et quitter quotidiennement les établissements scolaires.

Demande autorisation d'urbanisme pour réaliser des travaux

Dans le cadre du code de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des règles générales sont à respecter. Dans ce sens un PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été approuvé sur la commune de Bayon en 2015 et la collectivité a l'obligation de faire respecter ces règles.

Vos demandes de travaux (réfections de façades, de toitures...), vos demandes de constructions (maisons individuelles, garages, abris de jardin, extensions...) sont maintenant instruites en prenant en compte le plan de zonage et le règlement de ce PLU.

Même si le Maire reste signataire des autorisations d'urbanisme, ces demandes sont instruites dans un service dédié à la communauté de communes de Lunéville à Baccarat.

Dès que vous voulez réaliser des travaux sur votre maison (extension, ravalement de façade, changement de fenêtre, de manière générale changement de l'aspect extérieur,...) ou sur votre terrain (nouvelle construction, clôture, accès et/ou parking, piscine hors-sol ou non), des démarches sont peut-être à réaliser. Pour certains travaux (construction supérieure à 5m² par exemple, piscine hors-sol ou non supérieure à 10m²) des documents d'urbanisme sont ainsi à compléter. Pensez à nous contacter ou passez en Mairie pour avoir les renseignements nécessaires qui vous aideront à constituer votre dossier.

Vous pouvez aussi trouver des renseignements sur le site internet : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>.

D'autres travaux ne nécessitent pas de déclarations (clôtures en dehors du périmètre de l'église par exemple). Mais vous devez, tout de même, respecter des règles d'urbanisme. Pour connaître ces règles, il vous faut déterminer dans quelle zone se situe votre terrain (UA, UB,... : U pour zone urbaine, A suivant la zone). Vous trouvez cette information sur le plan de zonage du PLU disponible en Mairie. Une fois la zone déterminée, il faut alors regarder le règlement de la zone. Le règlement

définit les règles de construction et d'aménagement (hauteur des clôtures par exemple).

Vous pouvez retrouver les informations concernant le PLU de Bayon (zonage et règlement) sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.bayon.mairie54.fr/fr/urbanisme.html>

Par arrêté préfectoral du 28 mars 2012, l'église Saint-Martin a été inscrite en totalité au titre des Monuments historiques. De ce fait lorsque que vous effectuez des travaux dans un rayon de 500 mètres autour de l'église, **la mairie a l'obligation de consulter les Architectes des Bâ-**

timents de France pour accord. L'un des objectifs des architectes est de conserver la richesse architecturale des bâtiments qui sont à l'intérieur du périmètre (encadrement des ouvertures en pierre,..). Dans ce sens certaines couleurs sont proscrites à Bayon pour les fenêtres et portes comme le blanc pur. La mise en place de fenêtres avec volet roulant doit se faire sans que les coffrets des volets soient apparents...une isolation par l'extérieur ne doit pas affecter l'aspect architectural d'une façade (disparition de pierre de taille apparente...).

Enfin, vous retrouverez des fiches conseils concernant les démarches à effectuer, et sur la réalisation des travaux de rénovation en suivant ce lien : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/aides-demarches/Fiches-conseils-travaux-sur-un-batiment-ancien-pour-les-particuliers-les-elus-et-les-amenageurs/Fiches-conseils-des-UDAP-Meurthe-et-Moselle-Meuse-Moselle-et-Vosges>

Le respect des règles d'urbanisme même s'il peut paraître très lourd doit permettre un développement harmonieux de Bayon dans les années à venir.



Sortie de la Maison de Santé

A la demande des patients et des professionnels de santé, la sortie de la maison de santé est dorénavant possible dans les 2 sens. Ce projet était en attente de la fin de la circulation des Bus scolaires



Sortie Hôtel de Ville

Pour sécuriser la sortie du parking de l'Hôtel de Ville, 2 miroirs ont été installés sur le trottoir en face.

Travaux d'enrobés

Les travaux d'enrobés sur les trottoirs dans les rues de Baccarat et Maizerai ont été réalisés.



Amélioration de la visibilité

Afin d'améliorer la visibilité, les massifs de fleurs devant l'ancienne mairie et au croisement des routes de Lunéville, Lorey et Haigneville, ont été nettoyés. Ils ont été replantés de variétés basses couvrantes. Les rosiers récupérés ont été réinstallés aux étangs.





L'action sociale en marche...

La commission d'action sociale ainsi que le CCAS se sont réunis à plusieurs reprises. Des idées ont émergé. La municipalité tient à remercier l'ensemble des membres de ces instances pour leur contribution.

L'action en faveur des personnes isolées est encore largement perfectible. Quelques personnes se sont inscrites dans ce dispositif. Identifier était la première pierre pour instaurer une plus grande solidarité entre tous. Reste maintenant à mettre en place une organisation pérenne qui permettra, selon les souhaits exprimés par les personnes concernées, de tisser ce lien et, le cas échéant, d'apporter une réponse efficiente face à leur (s) problématique(s). En la matière tout demeure à construire.

Pour ce qui est des actions du CCAS, vous avez pu constater que les membres de cette instance ont souhaité encourager la participation de nos enfants au sein des structures associatives ayant une activité sur notre commune. Les tickets jeunes rencontrent un

vif succès. A ce jour, cette aide représente, près de 4000€. Elle répond à un double objectif. D'une part, contribuer au maintien du tissu associatif local et, d'autre part, favoriser l'accès au sport et à la culture de nos enfants.

Reste maintenant à parachever le fonctionnement du CCAS. Un nouveau règlement intérieur a été adopté tout récemment. Il prévoit notamment la création d'une commission permanente (composée de 4 membres) qui sera chargée d'étudier les demandes d'aide au bénéfice des personnes en difficultés. Mais prévoir des modalités de fonctionnement ne suffit pas. Encore faut-il anticiper les mécanismes qui permettent de venir en aide aux personnes financièrement fragilisées. C'est pourquoi, depuis le mois de septembre, une réflexion est menée sur ce point. Le but est de créer un règlement dit « des aides facultatives » qui devra non seulement permettre d'apporter un soutien financier ponctuel aux personnes en situation précaire, mais aussi, d'identifier les problématiques sociales afin qu'une solution concertée puisse être trouvée.

Vers une nouvelle action en faveur de la biodiversité



« Si les abeilles venaient à disparaître, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre » (citation attribuée à Albert Einstein mais dont on retrouve trace dans un écrit d'Hubert Reeves). Quel qu'en soit son auteur, force est de reconnaître que les pollinisateurs ont une place prépondérante quant à la vie sur terre.

La commune de Bayon dispose d'atouts naturels indéniables. La faune et la flore ont une place importante sur tout le territoire. Conscient de cette force, le Conseil municipal souhaite s'engager dans une nouvelle démarche de labellisation de notre bourg. Il s'agit du label **APICITE**.

Ce programme, créé en 2016 par l'Union Nationale de l'Apiculture Française, a pour vocation de favoriser le développement des insectes pollinisateurs (dont font partie un grand nombre de d'insectes. Il s'agit bien évidemment de toutes les espèces d'abeilles, mais aussi les papillons).

SUITE

Favoriser la biodiversité est un enjeu majeur de ces prochaines années. Bayon a toute sa place dans ce projet à travers, notamment, une production qui nous est chère et qui fait la fierté de nos coteaux. **LA MIRABELLE !!!**

Que deviendrait ce fruit si aucun insecte ne venait transporter le pollen de fleurs en fleurs. Grâce au travail acharné de ces insectes, c'est notre patrimoine culturel et culinaire qui se pérennise.

La commune de Bayon a déjà engagé des démarches en ce sens en privilégiant, par exemple, les désherbages thermique et mécanique, le fauchage tardif pour les étangs. Mais il nous faut aller plus loin. Cela demande l'implication de tous. Chacun de nous doit avoir à cœur de planter des espèces improprement appelées mellifère (il serait préférable d'employer le terme nectarifère). Il en est ainsi des arbres fruitiers, mais aussi, d'un grand nombre de fleurs (comme les asters, bleuets, les dahlias, ... On trouve également dans les commerces des mélanges de graines dites mellifères), sans oublier les plantes aromatiques (lavandin, thym, romarin, ...). Pensez-y lorsque vous souhaitez aménager et agrémenter votre jardin.

La biodiversité est l'affaire de tous. Alors tous à vos outils, plants et graines pour un village fleuri !



Repas des Aînés

La nouvelle municipalité avait à cœur de partager avec tous nos aînés et ceux de Virecourt un moment de convivialité et tout était prêt pour que nous passions un agréable moment .

Malheureusement, au vu de la situation sanitaire actuelle, il ne nous est pas permis de tous nous réunir à l'Espace GAUDEL et c'est avec regret que nous nous voyons dans l'obligation d'annuler ce moment festif, mais ce n'est que partie remise...

Nous ne vous oublions pas pour autant et nous aurons le plaisir de vous apporter une petite surprise avant les fêtes. Prenez soin de vous.

Les Marchés



L'idée d'organiser un marché des producteurs locaux mensuellement est toujours d'actualité mais nous manquons encore de candidats.

Nous faisons appel à tous... parlez-en autour de vous...



Toute personne intéressée peut venir se faire connaître en Mairie ou envoyer un mail

secretariat@mairie-bayon.fr


Déchetterie

et gestion des déchets

Une étude va prochainement débiter à la déchetterie afin d'établir des propositions d'optimisation et de restructuration du site ceci pour faire face à l'augmentation constante des passages et à la saturation périodique de certaines bennes.

Des composteurs et même également des lombricomposteurs (conçus principalement pour la vie en appartement et subventionnés à hauteur de 50€ maximum) sont toujours disponibles à la vente. Renseignements auprès de la CC3M.

Par ailleurs une réflexion sera menée dans les prochains mois afin de limiter les dépôts de sacs de tri sur la voie publique lors d'un refus.



Il est rappelé que les sacs doivent être sortis **la veille** de chaque collecte

après 19h00.

BAYON

ÉTÉ du 15 Avril au 15 Octobre inclus.

Lundi 13h30 – 17h30

Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Vendredi 13h30 – 17h30

Samedi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

HIVER du 16 Octobre au 14 Avril inclus.

Lundi 13h30 – 16h30

Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 16h30

Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 16h30

Vendredi 13h30 – 16h30

Samedi 9h – 12h / 13h30 – 16h30

Et pendant le confinement...

LES DÉCHETTERIES RESTENT OUVERTES

- Case à cocher sur l'attestation: Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public (modification de la préfecture)
- 3 véhicules sur le quai maximum
- Port du masque obligatoire

Chats errants



La commune a été sollicitée par plusieurs habitants, principalement du centre bourg pour nous signaler des chats errants qui rentrent dans les habitations.

Au niveau de la réglementation, un maire est habilité à un double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux : au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le Code rural.

2 cas sont alors possibles :



1. Animaux dociles se laissant approcher et non agressifs

Une convention a été signée entre la commune de BAYON et la CC3M pour bénéficier de l'intervention de Chenil Service en cas de besoin. Cette convention n'exonère pas le maire de sa responsabilité dans le domaine.

Lorsque des animaux sont capturés par Chenil Services, ils sont envoyés dans leurs structures de Bois-de-Haye (Ex Velaine-en-Haye).

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés : Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

2. Chats errants « sauvages » se laissant difficilement approcher

Ils ne sont pas pris en compte par la première convention intercommunale. C'est pourquoi une seconde convention a été signée entre la commune de BAYON et le cabinet vétérinaire de Monsieur Alain CAZE pour stopper leur prolifération et les nuisances qui y sont associées, en les capturant pour les stériliser, les identifier et les relâcher.



Il n'y a pas d'euthanasie pour des animaux en bonne santé ou soignés !

Une première opération sera programmée avant les fêtes, les habitants des secteurs concernés seront prévenus afin d'éviter de laisser sortir leurs animaux de compagnie le jour concerné.

La mairie est à l'écoute de toute solution alternative.



Une naissance, un arbre

Grace à l'opération « une naissance, un arbre » chaque bébé bayonnais devient le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

Les arbres sont plantés sur la commune en fonction des besoins.

Une communication sera effectuée par la mairie auprès des familles concernées.





Bayon, ville propre

Beaucoup d'habitants se sont réjouis des efforts effectués par les services techniques durant cet été pour rendre notre bourg propre et accueillant et nous l'ont fait savoir...merci pour ces retours positifs qui font bien plaisir !

En revanche ce serait bien que chacun à titre individuel prenne en charge le devant de son habitation afin de faire disparaître herbes envahissantes, chardons, mousse, papiers et autres éléments qui polluent notre cadre de vie et qui, normalement, ne sont pas à la charge de la collectivité.

Nous remercions les agents du service technique qui n'ont pas rechigné lorsque ces nouvelles tâches leur ont été demandées et nous faisons appel à tous pour ce « coup de main » qui évite la détérioration de notre cadre de vie...

Renouée du japon

La renouée du Japon (*Fallopia japonica* syn. *Reynoutria japonica*) est une vivace herbacée rhizomateuse invasive mauvaise pour la biodiversité, originaire du Japon et importée aux Pays-Bas dans les années 1820, avant de se propager progressivement dans toute l'Europe, en plaine comme en altitude. On trouve la renouée essentiellement de façon sauvage tapissant surtout les sous-bois humides, les bords de cours d'eau, les terrains vagues ou les bordures des voies ferrées et des autoroutes. Elle est d'ailleurs inscrite à la liste de l'[Union internationale pour la conservation de la nature](#) (UICN) des 100 espèces les plus préoccupantes.



Les caractéristiques (négatives) de la renouée du Japon

- ⌘ Cette plante vivace en forme d'arbuste développe des rhizomes solides et plonge profondément ses racines en terre. Elle peut atteindre plus de deux mètres de haut.
- ⌘ En hiver, la partie aérienne de la plante meurt.
- ⌘ En mars et en avril, les tiges jaillissent assez vite du sol, entre les rameaux desséchés de l'année précédente, et les feuilles vert clair se développent ensuite.
- ⌘ La plante fleurit en août et en septembre, ses petites fleurs sont de couleur crème ou blanches et roses ; dès lors, vous pouvez très facilement l'identifier, si d'aventure elle avait élu domicile dans votre jardin.
- ⌘ Elle évince les autres plantes et arbustes, elle est capable de pénétrer dans les maisons en fissurant les fondations et même de pousser à travers l'asphalte.



Comment limiter l'expansion de la renouée du Japon ?

Pour limiter l'expansion de la renouée du Japon, seuls l'extraction des rhizomes, la pose d'une bâche en plastique noir et l'incessante répétition de fauchage des repousses permettront l'épuisement de la plante jusqu'à sa quasi disparition.

S'en débarrasser ?

Vous pouvez l'arracher et l'apporter à la déchetterie où elle est toujours acceptée

Six maires unis contre le trafic des poids lourds en transit sur la RD9

Les six élus dont les communes sont traversées par la RD9, de Laneuveville-devant-Bayon jusqu'à Xermaménil, ont signé un manifeste pour faire bouger les choses. Leur objectif : l'interdiction des poids lourds -hors desserte locale- sur cette départementale. Et qu'ainsi ces véhicules n'empruntent plus que les voies express et autoroutes.

Fichu GPS ! N'importe quel routier qui entre sa destination dans le secteur, se retrouve à passer par la RD9 et ses six communes (Laneuveville-devant-Bayon, Roville-devant-Bayon, Bayon, Méhoncourt, Lamath, Xermaménil), un raccourci qui leur évite le détour via l'agglomération nancéienne par autoroute.

Sauf que les élus des communes du Lunévillois

concernées sont à bout. « Nous sommes là pour assurer la sécurité de nos concitoyens », explique Maurice Barbezant, le maire de Laneuveville-devant-Bayon aux élus invités (sénateurs, députés, conseillers départementaux), [réunis à la mairie de Bayon à l'occasion de la signature du manifeste](#). « Ces camions, de toutes nationalités, qui empruntent ce raccourci, roulent souvent à des vitesses excessives et sont un danger permanent pour les riverains. Il y a de nombreux convois avec des matières dangereuses. Et tous abîment la chaussée. Nous sommes déterminés et demandons aux parlementaires de relayer cette action », souligne l' élu à l'initiative de ce manifeste.

Ne pas pénaliser les entreprises du secteur

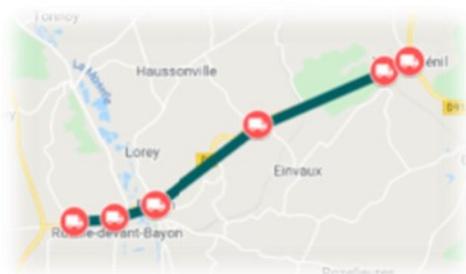
Les maires des six communes, Maurice Barbezant, Clara Breton, Nicole Charrois, Thierry Mercier, Bernard Genay, Joël Donatin ne veulent qu'une chose : l'interdiction du trafic en transit par cette route. « Ce qui induirait un changement automatique sur le GPS des routiers », explique Nicole Charrois, maire de Bayon. Ils sont tous solidaires, même si le maire de Lamath, Bernard Genay, était absent pour une bonne raison : il est cas contact.

« Notez bien que nous ne voulons pas non plus pénaliser les entreprises du secteur : il ne s'agit que d'interdire la circulation des poids lourds internationaux en transit », rappelle le maire de Bayon.

Un rêve de piste cyclable

5 000 à 6 000 véhicules passent chaque jour sur cette route. Lorsqu'on est un enfant, une personne âgée ou une personne handicapée, mieux vaut accélérer la cadence pour traverser : « Si encore, ils respectaient la vitesse autorisée. Mais ce n'est pas le cas ! », ajoute Joël Donatin, le maire de Xermaménil. « Dans ma commune, les travaux consacrés à sécuriser le cheminement des piétons représentent 75 à 80 % de notre budget... »

À terme, les maires ont même un rêve : « La création d'une voie cyclable entre nos villages, comme dans tous les bassins de vie le vélo se développe », note l'élue à la tête de Bayon, qui s'est mise au vélo électrique. « Pour rejoindre la voie bleue, sur le pont entre Roville et Bayon, les cyclistes sont souvent frôlés par de gros gabarits ! »



Article Est-Républicain du 9 novembre 2020



Spécial Jeunesse...

Tu as entre 10 et 15 ans... tu habites Bayon ou Virecourt, tu t'intéresses à la vie de ton village...

Alors nous te proposons de participer à un groupe d'échanges dont le but sera de mettre en place un conseil des jeunes créé par ou pour les jeunes ...à l'écoute de vos besoins et demandes ...

Tu veux faire
BOUGER
ta ville ?

Tu veux
DÉFENDRE
tes idées ?

Nom :

Prénom :



Date de naissance : / /

Adresse :

54290

Je suis disponible : Après la classe
 Le samedi Le matin L'après-midi
 Le mercredi Le matin L'après-midi

Dis-nous en quelques mots ce qui t'intéresse dans la vie de la commune :

.....

Ta signature

Signatures de tes parents

Conseil
des Jeunes
Bayonnais

Si tu veux plus d'informations tu peux en faire la demande et tu seras reçu(e) en mairie sur simple demande par le maire, un adjoint ou un conseiller municipal

... et pour nos Séniors



... de Bayon, Virecourt et environs

Depuis le décès de leur responsable, nos aînés du « club des anciens » n'ont plus l'occasion de se retrouver pour des moments agréables de convivialité...

En cette période morose, ces rencontres amicales qui rompent le sentiment de solitude et d'inactivité prennent d'autant plus leur importance...

Votre municipalité souhaite vous proposer de mettre à nouveau une salle à disposition chaque semaine pour parties de cartes, goûters, animations diverses ... seule la nomination d'un responsable de groupe est indispensable...et nous ferons tout notre possible alors pour aider à la remise en marche de ce club...

Pour cela contactez Sylvie DELORME à la mairie

La Villa des Glycines...



Fin 2018 la Mairie de Bayon a fait l'acquisition du bâtiment occupé par La Poste au 18 Avenue de la Gare et avec laquelle elle partage les locaux de ce bel hôtel particulier appelé autrefois Villa des Glycines.



Monsieur André BRÉNON, Bayonnais très érudit en matière d'histoire locale, nous en relate l'histoire :

« Cette bâtisse a été construite au début du XX^e siècle par Monsieur Paul CUNY propriétaire de l'usine » Tissage et Filature de Roville-devant-Bayon avec Monsieur MOLLARD (il y a d'ailleurs un quartier Cuny-Mollard à Roville).

« En 1932 André CUNY, le fils de Monsieur CUNY prend la direction de l'usine et s'installe dans la villa. La propriété s'étendait plus largement Avenue de la Gare où demeurait le chauffeur personnel du Directeur jusqu'à l'avenue de Virecourt .

Sous l'impulsion de Monsieur PLAN, Receveur des Postes, la maison est rachetée plus tard par la Poste qui se trouvait alors dans la Grande Rue à Bayon. Une extension sur le côté droit a été construite, réservée alors au tri postal. »



Villa des glycines pourquoi ?

De beaux pieds de glycines ornaient autrefois les murs de la bâtisse comme on peut l'apercevoir sur la carte postale... Pour se remettre en mémoire ce souvenir d'antan 3 glycines bleues ont été replantées en octobre aux angles de la maison.

Qu'en est-il de la toiture endommagée lors de la tempête de février 2020 ?

Des complications antérieures à la période de crise sanitaire ont considérablement retardé la prise en charge du dossier par la compagnie d'assurance. Les pompiers sont intervenus cet été pour bâcher les parties exposées à la pluie et normalement l'entreprise de couverture doit intervenir avant l'hiver... Nous croisons les doigts pour que de belles ardoises retrouvent vite leur place sur la partie arrière du bâtiment.

Tombe de regroupement

Suite à de nombreuses démarches, une tombe de regroupement va enfin être placée au cimetière où seront rassemblées les sépultures des soldats morts au combat et dont les concessions sont échues.

En collaboration avec les associations patriotiques locales et le souvenir français une stèle sera installée prochainement dans le 2^e cimetière derrière le monument aux morts.

Elle accueillera les soldats bayonnais **Pierre BOLLA** et **Henri KIM** décédés au champ d'honneur en 1918 dont les descendants nous ont autorisés à déplacer leur sépulture. Un habitant de Bayon nous a retracé leur biographie.

Les habitants et les scolaires seront invités à cette manifestation de mémoire collective.

Henri KIM voit le jour à Bayon le 1er mars 1891, dans la cité ouvrière de l'usine de fabrication de chicorée en face de la gare. Après la guerre de 70, ses parents ont quitté l'Alsace pour suivre l'usine, installée à Bayon en 1882. Ce sont en quelque sorte des migrants. Henri passe son enfance dans ce faubourg, entre l'école et les activités sportives ou musicales (la fanfare) que propose "La Vaillante" association qui occupe les ouvriers pendant leur temps libre. L'âge venu, il rejoint l'usine, qui offre des conditions de travail citées en exemple. Pourquoi aller ailleurs ? Peut-être est-il parmi les ouvriers qui prennent la pose sur cette carte postale ?



La guerre met fin à cet ordre des choses. Henri est mobilisé en août 1914. Pour lui, le conflit va durer 4 ans. Seule interruption, il se marie à Bayon en 1916, lors d'une permission. Bois-Le-Prêtre, Verdun, la Somme seront les étapes de sa guerre. Il n'en reviendra pas. Il meurt le 7 juin 1918 à Mary-sur-Marne.

(La guerre de 14 n'a pas épargné Bayon. Pour la fabrique de chicorée, on dénombre 3 autres victimes : Camille HAUPT, Oscar et Eugène KERN. Ce dernier meurt au tout début du conflit le 25 août 1914 à une vingtaine de kilomètres de Bayon, au-dessus de Dombasle).

Pierre BOLLA est lui aussi un fils d'« optants », ainsi sont désignés les alsaciens qui choisissent la France suite à la guerre de 1870. Sa famille quitte l'Alsace pour Paris d'abord. Puis son père Eugène BOLLA, pharmacien s'établit à Bayon après 1908, pour reprendre l'officine de M. HARBULOT. Pierre grandit à proximité de la place de Lorraine, où s'organise la vie du bourg avec commerces : cafetiers, boulanger, épicier, quincaillier ou artisan peintre, plâtrier, ferblantier, tonnelier. Comme son père et son frère, il sera pharmacien. La guerre interrompt ses études. Mobilisé à 20 ans, Pierre BOLLA est un "bleuet", ainsi nommait-on les soldats de la classe 17. Il meurt dans la Marne le 6 octobre 1918, 4 jours avant son 21^e anniversaire, un mois avant l'armistice.

Un nouveau service de proximité à Bayon



Bonne nouvelle : prochainement la Mairie de Bayon va pouvoir délivrer les titres d'identité pour les habitants du grand bayonnais, comblant ainsi un vide sur notre secteur...

Effectivement nombreux étions-nous à devoir nous déplacer à Charmes, Lunéville ou Vézelize pour obtenir ou renouveler notre carte d'identité.

Aussi, avec l'appui de Monsieur le Député Thibault Bazin, que nous remercions vivement, le maire a signé avec la préfecture une convention de mise à disposition du dispositif de recueil permettant ainsi de maintenir un lien de proximité avec les habitants notamment et les usagers ayant des difficultés à se déplacer et d'apporter une réponse adaptée à une problématique territoriale.

Le matériel étant prêté lors de tournées régulières, les habitants seront alors informés des dates de mise à disposition... selon toute probabilité une fois par semaine...

Conciliatrice

Une conciliatrice de justice à votre écoute et à la recherche de solutions en cas de litiges



Face à la multiplication des litiges, la municipalité a souhaité porter le projet d'installation d'une conciliatrice de justice au plus près des habitants. Il s'agit d'un service à la population particulièrement intéressant en termes de paix sociale.

Récemment nommée par le Tribunal de proximité de Lunéville et bénévole, Mme Claude Drouot a prêté serment le 31 août après une formation à l'Ecole Normale de Magistrature.

Son rôle : rechercher le règlement amiable d'un différend dans les conditions et selon les modalités prévues par le code civil.

Les principaux litiges sont souvent liés à :

- Des troubles du voisinage (haies trop hautes, trop proches...), problème de mur mitoyen, nuisances sonores, visuelles, olfactives.
- Litiges locatifs, commerciaux, liés à la consommation

Entrée en fonction le 15 octobre, la conciliatrice recevra chacun avec neutralité, impartialité, probité et discrétion tous les 3èmes jeudis du mois en mairie entre 13h30 et 16h sur rendez-vous au 03 83 72 51 52

« Lors d'une conciliation il n'y a pas de perdant : c'est gagnant /gagnant » affirme Madame Drouot que nous remercions et à qui nous souhaitons la bienvenue.

BOÎTE À Idées!



Suggestion

Bonjour, pourquoi ne pas (re?) faire une communication sur nos éleveurs / producteurs bayonnais avec une courte présentation et le détail de ce qu'ils vendent ainsi que les prix et le moyen de le contacter, ça permettrait de les soutenir un peu en ces temps difficiles
Autre idée : lorsque toute cette histoire de Corona sera terminée, serait-il possible de mettre en place des ateliers (cuisine, bricolage, jardinage, sensibilisation à l'Ecologie ...) pour petits et grands ?
Bonne journée



Bennes à verres sur l'espace entre deux ponts devant chez Bertrand Petitot

Bonjour,
Il serait bien de réaménager le sol devant les bennes à verres .
Il n'est pas agréable de déposer les bouteilles , vêtements
Lorsque l'on est en période hivernale.
Merci et prenez soins de vous.
Cdt.

Cohabitation Chasseurs

Bonjour,
Je souhaiterais savoir s'il est possible/ envisageable d'accéder en ligne aux informations relatives aux chasses organisées dans le secteur (Bayon, Roville Lorey etc) afin de prévoir des circuits de promenade/ running sans être dans le secteur d'une chasse?
Merci par avance, bien cordialement

Agenda

**Du 19 Novembre
Au 28 Décembre**

Exposition « Les Mystères de Harris BURDICK »

Bibliothèque intercommunale Marie Marvingt de Bayon
Renseignements auprès de Sabrina Marchal 03.83.72.81.30

**Du 23 Novembre
Au 12 Décembre**

Ecris ta lettre au Père Noël

Bibliothèque intercommunale Marie Marvingt de Bayon
Renseignements auprès de Sabrina Marchal 03.83.72.81.30

**Dimanche 6 Décembre
Illumination du sapin**

Place du château



**Mercredi 16 Décembre
Conseil Municipal**

Salle du conseil
À partir de 20h15
(nombre de places limitées)



**Lundi 28 Décembre
Collecte de Sang**

Centre culturel Henri GAUDEL
de 16h à 19h30



Grand Espace vert à côté de la rue des evelottes

Bonjour, je vous propose à l'image de la ville de CHENOVE d'utiliser l'espace en bord de route situation à l'entrée de la rue des evelottes pour créer un jardin forêt comestible en libre accès pour les habitants de BAYON. Ceci aurait plusieurs vertus : augmenter la résilience de notre commune, embellir notre commune, diminuer l'entretien de cette énorme pelouse inutilisée, faire participer les habitants à la mise en place de ce projet et donc de rassembler.

Lien sur YouTube : [Un jardin forêt dans la ville !!!](#)

Bien cordialement



Piste du stade

Quand les entraînements de Football reprendront, il sera possible à tous ceux et celles qui le souhaitent, de fouler la nouvelle piste qui entoure le terrain d'honneur.

Ces créneaux seront ouverts uniquement pendant les entraînements des équipes de foot, et seule la piste de BAYON sera accessible.



État Civil

Naissances

20/06/2020 SOGNE Romane
 04/07/2020 DUBUIS Charly
 10/07/2020 CESAR Livia
 08/07/2020 LANGEROME Lola
 25/07/2020 BELIN Charlie
 11/08/2020 UDOT Aline
 11/09/2020 KNOCHEL Marie
 16/09/2020 VALT Eloan
 16/09/2020 VALT Malone

Pacs

23/07/2020 Noémie REMY & Julian MARCHAL
 10/08/2020 Stéphanie RENAUD & Eric DEMANGEL
 03/11/2020 Barbara PATILLON & Aurélien MULLER
 10/11/2020 Léa MASSON & Simon ROUSSEL



Décès

04/06/2020 Gérard CADIOT
 04/06/2020 Maria MARIN
 15/06/2020 Annie HEIDINGER
 12/06/2020 Noël MOSCOLARI
 27/06/2020 Marie-Madeleine KLERCH
 06/07/2020 Roger GRANDJEAN
 06/07/2020 Philippe LATZER
 12/07/2020 Monique COLIN
 17/07/2020 Christian CONSEIL
 18/07/2020 Elisabeth HEGY
 23/07/2020 Suzanne REPOSEUR
 26/07/2020 Yvette MAIRE
 17/08/2020 Christiane LAPIED
 06/08/2020 Fernand RENARD
 30/08/2020 Michelle BORDENAVE
 30/08/2020 Monique LAMONTAGNE

05/09/2020 Nicole SIMONIN
 06/09/2020 Josette TROUER
 14/09/2020 Jeannine LARIVIERE
 28/09/2020 René GOARIN
 02/10/2020 Marie GADEL
 09/10/2020 Fernande HARROUE
 23/10/2020 Madeleine BEAUREGARD
 23/10/2020 Gilberte HENRION
 27/10/2020 Marie-Louise FRANCOIS
 29/10/2020 Marcel HÉMARD
 04/11/2020 Gabrielle PASTEL
 06/11/2020 Marie BARDOT
 08/11/2020 Marthe TORLOTIN
 09/11/2020 Marguerite BRICE
 11/11/2020 Christian ZINS

Pour être au plus proche de ses administrés, la nouvelle équipe municipale vous demande de signaler en Mairie tout départ ou arrivée de la commune par le biais que vous souhaitez (appel, courrier, mail, passage en mairie). Merci pour votre collaboration.

Résultats du



- | | |
|----------------------------|--|
| 1. Il date de 1884 | 9. Un presseur |
| 2. 18 fenêtres | 10. Un blason |
| 3. La porte de Nancy | 11. Un discours propre à tuer le temps |
| 4. Rue de l'Hôpital | 12. Vol de plan |
| 5. Il y avait une fonderie | 13. La porte de Charmes |
| 6. En 1597 | 14. Albert Fruhinsholz - Gabriel Marotel |
| 7. Un séminariste | 15. À conserver des produits agricoles |
| 8. Un balcon en fer forgé | 16. La glycine |

Bulletin municipal n°

2



Directeur de la publication
 Nicole CHARROIS-TARILLON

Comité de rédaction
 Membres du conseil
 M. Raber et M. Brenon

Mise en page et réalisation
 Sandrine BEURTON

Parution et Dépôt légal
 Novembre 2020

Couverture
 Montage photo fleurs

Impression
 Mairie de BAYON
 Sur papier recyclé

Retrouvez toutes les infos municipales
www.mairie-bayon54.fr



Facebook



Mairie Bayon

Mairie

18 avenue de la Gare 54290 BAYON
 Tél : 03.83.72.51.52
 @ : secretariat@mairie-bayon.fr

Horaires accueil du public

- ◆ Lundi, Mercredi, Vendredi : 8h30-12h / 14h-16h30
- ◆ Mardi : 10h-12h / 14h-16h30
- ◆ Jeudi, Samedi : 8h30-12h